

Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA
RÉGION PROVENCE
ALPES CÔTE D'AZUR

PLAN DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL 2017-2020

LIGUE DU SPORT ADAPTÉ

PACA

CDSA 04, 05, 06, 13, 83, 84

FFSA

Date de dépôt : 09/12/2017

SOMMAIRE

1. PRINCIPES & FONDEMENTS	3
2. CALENDRIER	3
3. BILAN & EVALUATION PLAN DE DEVELOPPEMENT 2013- 2016	5
4. PROJET TERRITORIAL POUR L'OLYMPIADE	7
1. PROMOTION DU SPORT POUR LE PLUS GRAND NOMBRE	7
1.1 Corriger les inégalités d'accès à la pratique sportive	7
1.2 Développer, maintenir la pratique en club et l'offre de pratique en général	7
1.3 Favoriser la prise en compte des enjeux environnementaux dans la pratique sportive	8
2. DEVELOPPEMENT DU SPORT DE HAUT	
2.1 Présenter le Projet de Performance Fédéral sur le territoire PA CA.	9
2.2 Participer à l'optimisation du dispositif de performance (accompagnement des initiatives locales).	9
2.3 Etablir des passerelles entre des licenciés à potentiel et le PPF	10
2.4 Accompagner les sportifs de Haut Niveau et /ou espoirs (liSTES ministérielles).	10
3. PREVENTION PAR LE SPORT et PROTECTION DES SPORTIFS	11
3.1 Améliorer la santé de tous par la pratique sportive	11
3.2 Prévenir et lutter contre le dopage	11
3.3 Prévenir et lutter contre la violence, les incivilités, les discriminations	12
3.4 Promouvoir les valeurs de la république et la laïcité	12
3.5 Mettre en œuvre des dispositifs complémentaires aux normes réglementaires, permettant de réduire les risques liés à la pratique des activités physiques et sportives	13
4. PROMOTION DES METIERS DU SPORT et de L'ENCADREMENT	14
4.1 Développer l'offre de formation initiale et continue (professionnels et bénévoles)	14
4.2 Développer l'emploi, la professionnalisation de l'encadrement technique et administratif du réseau fédéral.	14.
5- SIGNATAIRES	15

1. PRINCIPES & FONDEMENTS

2017 : « du plan de développement régional au plan de développement territorialisé »

Le début d'olympiade constitue une période charnière dans le fonctionnement d'une fédération sportive : c'est le temps du bilan et de la mise en perspective de projets à court, moyen et long termes. Le renouvellement ou la reconduction des équipes dirigeantes et techniques est particulièrement propice à la définition de nouvelles stratégies.

Au plan national, les conventions nationales d'objectifs formalisent pour quatre ans le partenariat entre l'État et les fédérations sportives (article R. 411-1 du code du sport). Elles concrétisent la volonté d'engagement du ministère chargé des sports et de ses partenaires associatifs dans le développement des activités physiques et sportives. Traduction opérationnelle et financière d'une politique sportive partenariale et contractualisée, ces conventions arrêtent des objectifs partagés, situés au croisement des priorités ministérielles et du projet fédéral. Les organes déconcentrés des fédérations sont, en tout ou partie, chargés de la mise en œuvre de ces conventions. Ils disposent, pour ce faire, d'aides financières ou humaines émanant du niveau national et/ou territorial.

Dans ce contexte, depuis 2004, la DRDJSCS PACA propose aux comités régionaux et aux ligues de formaliser au travers des plans de développement leurs projets, en déclinaison des conventions nationales. Ces plans constituent le support au dialogue permanent entre les ligues ou les comités régionaux et la DRDJSCS.

Fondateurs d'un partenariat gagnant-gagnant, ils mettent en exergue le « cœur de métier fédéral » et les missions de service de public confiées aux fédérations (organisation des compétitions, formation, sport de haut niveau) tout en incluant pleinement les grands enjeux publics (correction des inégalités, promotion de la santé, lutte contre les violences...).

Pour cette nouvelle olympiade 2017-2020, la DRDJSCS a souhaité faire évoluer ces plans dans leur dimension en passant de l'échelle régionale à l'échelle territoriale. Désormais, ces plans ne seront plus seulement ceux des ligues et des comités régionaux mais aussi ceux des comités départementaux qui en seront co-concepteurs et cosignataires. Ainsi, il s'agit désormais d'élaborer, au sein de chaque fédération, une véritable stratégie partagée par l'ensemble des organes déconcentrés de la région. Ces nouveaux plans seront l'instrument privilégié de la mise en cohérence, sinon de la coordination, des projets portés l'ensemble des organes déconcentrés de la fédération présents dans la région. Cette nouvelle approche doit favoriser l'émergence d'une culture territoriale et renforcer la solidarité entre les territoires ainsi que les synergies et les mutualisations.

Cette version actualisée des plans de développement est aussi plus resserrée, autour d'items réduits en nombre, afin d'en simplifier la rédaction et l'exploitation.

2. CALENDRIER

Les ligues et comités régionaux sont invités à retourner à la DRDJSCS PACA leur plan de développement territorialisé, dûment renseigné et signé par l'ensemble des organes déconcentrés contributeurs, d'ici au 30 septembre 2017.

Dans la mesure où les comités dits « académiques » (Provence Alpes ou Cote d'Azur) n'auraient pas fusionné à cette date, il leur appartient de produire ce document avant le 31/12/2017.

A compter de 2018, seuls les ligues et comités régionaux et départementaux disposant d'un plan de développement territorialisé pourront prétendre au soutien de l'État (crédits du CNDS et du BOP sport).

3. BILAN & EVALUATION PLAN DE DEVELOPPEMENT 2013 - 2016

Pensez-vous avoir atteint les objectifs que vous aviez déclinés dans votre plan de développement 2013 – 2016 ? Quel bilan en faites-vous au regard des indicateurs qualitatifs et quantitatifs que vous aviez proposés ?

Avez-vous pris en compte et suivi les orientations nationales indiquées dans la convention d'objectifs nationale fédérale ? Précisez SVP.

- Les objectifs déclinés dans la rédaction de notre plan de développement 2013/2016 ont été partiellement atteints. Difficultés d'accompagnement des comités départementaux par la Ligue, mise en place lente du dispositif de coordination et de soutien. Un DLA a été mis en place à cet effet et a abouti en 2015 (CF ANNEXE 2)
- Augmentation en 4 ans passant de 3.483 en 2013 à 4.398 fin 2016 (+147 licences jeunes, ce qui est insuffisant et fera l'objet d'une priorité), 16.000 personnes en situation de handicap recensées sur la région, nous pouvons en déduire que notre offre de pratique n'est pas encore suffisante. 12 nouveaux clubs et sections ont été créés sur l'ensemble de la région, l'accompagnement de ces structures naissantes se fait de manière inégale sur le territoire. Des dispositifs spécifiques seront proposés aux CDSA dans ce sens.
- Actions entreprises avec le secteur du handicap psychique mais objectifs non atteints. Ce sera à nouveau une priorité dans la paralympiade à venir. Structuration des actions santé en cours mais qui n'ont pas encore produit d'effets significatifs.

Quels ont été les facteurs favorisant la mise en œuvre de votre plan de développement 2013- 2016 ?

- Mise en place en 2015 du DLA qui a permis la structuration de la ligue en 6 commissions.
- Structuration de l'ETR qui permet de mettre en place un travail commun régional réunissant la totalité des salariés des 6 départements. Mise en place depuis 2016 de 6 commissions au sein de l'ETR (CF ANNEXE 1) sur les axes suivants : développement de l'offre de pratique, organisation des championnats, suivi et accompagnement vers le haut niveau, santé, formation et établissements.
- Mise en place d'une convention de fonctionnement entre la Ligue et les Comités départementaux (CF ANNEXE1)
- Signature d'une convention ETR avec la DRDJSCS.
- Proposition depuis une saison de projets communs en lien avec les orientations régionales définies dans le plan de développement et la convention d'objectifs.

Quels ont été les facteurs limitant la mise en œuvre de votre plan de développement ?

- Réorganisation nécessaire du mode de gouvernance qui a donné lieu au DLA cité précédemment.
- L'absence de CTN en PACA entraîne un manque d'accompagnement de la FFSA et donc des difficultés dans la structuration de l'ETR.
- L'application des recommandations du DLA se fait lentement. Chaque élu et salarié devant trouver sa place dans le nouveau dispositif, ce qui parfois entraîne des problèmes relationnels.
- Un seul salarié CTF pour assurer le développement de la Ligue est un facteur limitant.

4. PROJET TERRITORIAL POUR L'OLYMPIADE

Déclinaison des orientations nationales indiquées dans la convention d'objectifs nationale de votre fédération

1. PROMOTION DU SPORT POUR LE PLUS GRAND NOMBRE.

Pour chaque axe stratégique et pour chaque objectif opérationnel, vous présenterez un état des lieux succinct et les modalités et moyens de mise en œuvre. Dans les domaines d'intervention partagés, vous indiquerez la façon dont la ligue/le comité régional et les comités départementaux répartissent leurs actions et se coordonnent. Il est possible de joindre des annexes.

1.1 CORRIGER LES INEGALITES D'ACCES A LA PRATIQUE SPORTIVE.

(Personnes en situation de handicap, femmes et jeunes filles, publics et territoires prioritaires (QPV et ZRR) et autres territoires carencés)

- Développer l'offre de pratique destinée aux enfants, structuration au niveau régional d'un partenariat existant au niveau départemental avec l'UNSS, l'USEP et le monde scolaire de manière générale : augmentation d'au moins 50% des sportifs jeunes en 4 ans, soit 30% de licences jeunes sur la totalité de nos licenciés. Mise en place d'un calendrier spécifique jeunes.
- Activer les liens avec les associations gestionnaires. Accompagnement des CDSA par le biais de la commission régionale Établissements.

- Relancer le champ des activités motrices dans une nouvelle dynamique et proposition d'un calendrier spécifique, formation des CTF et encadrants spécifiques à ces pratiques.
- Développer le secteur des activités destinées au public en situation de handicap psychique (travail avec les ligues valides, intégration dans les clubs et section SA, formations spécifiques pour l'encadrement, aide aux clubs pour l'intervention auprès des structures hospitalières).

1.2 DEVELOPPER, MAINTENIR LA PRATIQUE EN CLUB ET L'OFFRE DE PRATIQUE EN GENERAL.

Modèle de développement : maintien, fidélisation, renforcement, diversification et innovation

- Structurer l'accompagnement des CDSA afin d'identifier les freins au développement et travailler collectivement sur les moyens de décliner les actions régionales sur les territoires, 1 rendez-vous par an, suivi et évaluation du projet en comité directeur.
- Création de clubs et de section sport adapté (+30% en 4 ans). Accompagnement des associations dans leur création, leurs démarches et leur développement dans la recherche de nouveaux licenciés. Travail en parallèle avec les clubs, comités et ligues valides. Accompagnement des CDSA pour le maintien des clubs existants dans leur organisation et leur développement.
- Indicateurs : Rendez-vous réalisés, comptes rendus d'actions et bilans, évolution du nombre de licenciés et du nombre de clubs, professionnalisation des CDSA et des clubs.

1.3 FAVORISER LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DANS LA PRATIQUE SPORTIVE.

- Incitation à la participation de nos clubs aux campagnes nationales liées à l'environnement.
- Organisation de journées en milieu naturel en privilégiant l'axe « citoyen éco-responsable » sous forme de randonnées ayant pour objet le nettoyage des sites naturels.
- Mise en place d'un calendrier spécifique d'activités de pleine nature mettant en avant les sites naturels et protégés et les actions de bonne conduite pour le respect de l'environnement lors de la pratique sportive.
- Élaboration et mise en place d'un guide des conduites « éco-responsables » : 0 déchets, covoiturage, tri, etc.
- Au cours de nos championnats et manifestations, mise en place de challenges pour inciter aux comportements éco-responsables.

2. DEVELOPPEMENT DU SPORT DE HAUT NIVEAU

Déclinaison des orientations nationales indiquées dans la convention d'objectifs nationale de votre fédération

Pour chaque axe stratégique et pour chaque objectif opérationnel, vous présenterez un état des lieux succinct et les modalités et moyens de mise en œuvre. Dans les domaines d'intervention partagés. Vous indiquerez la façon dont la ligue/le comité régional et les comités départementaux répartissent leurs actions et se coordonnent. Il est possible de joindre des annexes.

2.1 PRESENTER LE PROJET DE PERFORMANCE FEDERAL SUR LE TERRITOIRE PACA.

- Mise en place d'un programme d'accession dans le cadre du PPF de la FFSA.
- Mise en place d'un PERF pour :
- Accompagnement et suivi des sportifs listés dans les clubs Pôle.
- Suivi et contrôle du processus d'éligibilité et suivi médical entre les stages nationaux.
- Travailler sur le repérage des sportifs à potentiels en relation avec la CSN.
- Être le relai du CNASEP pour les relations de proximité avec l'environnement humain de la prise en charge des sportifs.

2.2 PARTICIPER A L'OPTIMISATION DU DISPOSITIF DE PERFORMANCE (ACCOMPAGNEMENT DES INITIATIVES LOCALES).

- Création d'un pôle régional en football et en natation au cours de la paralympiade dans le cadre du PERF en lien avec le PPF de la FFSA.

- Organisation de journées de détection dans le cadre des manifestations régionales sur les 8 disciplines de haut niveau reconnues par la FFSA (ski Alpin, ski Nordique, foot, basket, tennis de table, athlétisme, natation, cyclisme).
- Organisation de stages de détection annuels dans chacune des disciplines de haut niveau.

2.3 ETABLIR DES PASSERELLES ENTRE DES LICENCIES A POTENTIEL ET LE PPF.

- Permettre aux sportifs de participer aux championnats de France et d'intégrer les sélections Nationales.
- Assurer le suivi lors de détections sur les Championnats de France.
- Nomination d'un référent haut niveau au sein de l'ETR sport adapté et un référent issu du milieu valide par le biais des Ligues et comités.

2.4 ACCOMPAGNER LES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU ET /OU ESPOIRS (LISTES MINISTERIELLES).

Conditions d'entraînement, formation, suivi social et insertion professionnelle, aides financières, aides à la reconversion...

- Recensement et accompagnement des sportifs de haut niveau de la région inscrits sur liste.
- Labellisation des clubs les accueillant selon les règles établies par la FFSA.
- Mise en place de rencontres avec les sportifs réunissant à la fois la DRJSCS, le CTN de la FFSA en charge du suivi des sportifs de haut niveau, le responsable de pôle en charge de l'activité et l'établissement médicosocial dans lequel réside le sportif.
- Déterminer les besoins particuliers spécifiques en matériels et financements.
- Évolution de leurs conditions d'entraînement et de performance.

3. PREVENTION PAR LE SPORT ET PROTECTION DES SPORTIFS.

Déclinaison des orientations nationales indiquées dans la convention d'objectifs nationale de votre fédération

Pour chaque axe stratégique et pour chaque objectif opérationnel, vous présenterez un état des lieux succinct et les modalités et moyens de mise en œuvre. Dans les domaines d'intervention partagés, vous indiquerez la façon dont la ligue/le comité régional et les comités départementaux répartissent leurs actions et se coordonnent. Il est possible de joindre des annexes.

3.1 AMELIORER LA SANTE DE TOUS PAR LA PRATIQUE SPORTIVE.

- Structuration de la commission régionale médicale (médecin régional et commission santé de l'ETR).
- Élaboration et structuration d'un projet santé régional avec un suivi et une déclinaison sur chaque territoire en fonction des spécificités de chacun, travail en lien avec l'ARS.
- Propositions de projets individualisés d'accompagnement à la pratique intégrée pour les personnes hors établissements médico-sociaux. Travail en lien avec les MDPH.
- Travail sur le « Handiguide » par le biais de la commission établissement et la DRJSCS et accompagnement des clubs capables d'accueillir les personnes en situation de handicap.
- Conventions avec les associations gestionnaires d'établissements de la région pour le développement du sport adapté.

3.2 PREVENIR ET LUTTER CONTRE LE DOPAGE.

- Axe non choisi par la Ligue PACA Sport Adapté compte tenu de la spécificité de notre public.
- Dispositif antidopage mis en place sur nos compétitions nationales.

3.3 PREVENIR ET LUTTER CONTRE LA VIOLENCE, LES INCIVILITES, LES DISCRIMINATIONS.

- Mise en place de manifestations de sport partagé ou pratiques mixtes "handi-valide", travail commun avec l'USEP, l'UNSS et le monde scolaire.
- Journées spécifiques entre établissements scolaires et établissements médico-sociaux.
- Liens avec le milieu valide par le biais des comités, ligues et clubs issus du sport valide.
- Mise en place de manifestations mixtes sur des activités spécifiques à une fédération sportive.
- Favoriser et développer les partenariats avec les CROS et les CDOS.

3.4 PROMOUVOIR LES VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET LA LAÏCITE.

- Incitation et accompagnement à l'accueil de services civiques au sein de nos comités et clubs.

3.5 METTRE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS ET DISPOSITIFS COMPLEMENTAIRES AUX NORMES REGLEMENTAIRES, PERMETTANT DE REDUIRE LES RISQUES LIES A LA PRATIQUE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES.

- Mise en Place d'actions destinées à réduire les risques liés à la pratique physique chez nos sportifs en situation de handicap, en lien avec la FSGT et les étudiants issus des UFR STAPS.
- Élaboration d'outils destinés à l'évaluation de la condition physique et mise en place d'action afin de les mettre en œuvre.
- Élaboration d'outils destinés à proposer des programmes spécifiques de préparation physique.

4. PROMOTION DES METIERS DU SPORT ET DE L'ENCADREMENT.

Déclinaison des orientations nationales indiquées dans la convention d'objectifs nationale de votre fédération

Pour chaque axe stratégique et pour chaque objectif opérationnel, vous présenterez un état des lieux succinct et les modalités et moyens de mise en œuvre. Dans les domaines d'intervention partagés, vous indiquerez la façon dont la ligue/le comité régional et les comités départementaux répartissent leurs actions et se coordonnent. Il est possible de joindre des annexes.

4.1 DEVELOPPER L'OFFRE DE FORMATION INITIALE ET CONTINUE (PROFESSIONNELS ET BENEVOLES)

- Structuration de la commission régionale formation pilotée par la Ligue.
- Développer et maintenir les formations fédérales (modules 1 à 3 d'AQSA) 4 sessions par an.
- Maintenir le CSAIPSH au CREPS d'Aix, Création d'un CCAIPSH sur le CREPS d'Antibes, renouvelable tous les ans.
- Création d'un CQP Moniteur en sport adapté à renouveler chaque année.
- Formations auprès des étudiants STAPS dans les facs de Marseille, Nice, Toulon et Avignon.
- Mobiliser les éducateurs sportifs du milieu valide et médico-social (IMF, IRTS) autour de formations à thème.
- État des lieux des besoins de formations de bénévoles et mise en lien avec les formations du CROS.

4.2 DEVELOPPER L'EMPLOI, LA PROFESSIONNALISATION DE L'ENCADREMENT TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF DU RESEAU FEDERAL.

- La Ligue PACA du sport adapté est engagée dans la formation continue de ses CTF ainsi que ceux des comités : une fois par saison les CTF des comités départementaux et de la Ligue assistent au regroupement national qui entre dans leur processus de formation continue. Ce rassemblement permet de travailler sur les axes du projet fédéral et d'être capable de le décliner localement en région et en département.
- Les commissions nationales santé, activités motrices ainsi que les commissions sportives organisent elles aussi une fois par saison un regroupement des référents régionaux. Un travail est fait à cette occasion permettant de mettre en place des projets régionaux. Les 12 CTF sont donc amenés à participer à ces différents groupes de travail en fonction des responsabilités qu'ils occupent sur le plan régional.
- Enfin, les intervenants en formation sont également amenés 2 fois par an à se rassembler au siège de la FFSA avec le CTN en charge de la formation pour développer des outils et harmoniser les contenus des formations existantes ou à venir.

SIGNATAIRES

Ainsi finalisé, le plan de développement territorialisé pour l'olympiade 2017-2020, formalise votre partenariat avec la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de PACA.

Élus associatifs, techniciens des ETR, agents de l'État agissent conjointement, dans le respect du cadre institutionnel défini par le code du sport.

Le Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse, des Sports & de la Cohésion Sociale P.A.C.A.

Le Président ou la Présidente

- du Comité Régional/ de la Ligue
- du Comité Départemental des Alpes-Maritimes
- du Comité Départemental des Alpes-de-Haute-Provence
- du Comité Départemental des Bouches-du-Rhône
- du Comité Départemental des Hautes Alpes
- du Comité Départemental du Var
- du Comité Départemental de Vaucluse

Ce document peut être visé, à toutes fins utiles, par les acteurs nationaux (président de la fédération, DTN), pour garantir la cohérence de la politique sportive fédérale.

Le Directeur Technique National

Le Président de la Fédération